Nations Unies S/PV.4064



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4064e séance
Vendredi 12 novembre 1999, à 11 h 15
New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Sergeev
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Faal
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Anjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon

Ordre du jour

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1999/1127)

99-86431 (F)

La séance est ouverte à 11 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan (S/1999/1127)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Tadjikistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alimov (Tadjikistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Tadjikistan, document S/1997/1127.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/1158, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1999/1159, qui contient le texte d'une lettre datée du 11 novembre 1999 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan, transmettant le texte du Protocole relatif aux garanties politiques pendant les préparatifs et la tenue des élections au Majlis-i-Oli (Parlement) de la République du Tadjikistan.

Je donne la parole au représentant du Tadjikistan.

M. Alimov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : La présente séance du Conseil de sécurité a lieu à un moment qui revêt une portée historique pour le Tadjikistan : le 6 novembre 1999 dans mon pays des élections présidentielles pluralistes se sont en effet déroulées. Elles ont constitué l'événement le plus important et le plus remarquable de la vie politique du Tadjikistan depuis la signature, en juin 1997, à Moscou, de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale. Je rappelle également que ces élections ont suivi le référendum constitutionnel qui s'est déroulé avec succès le 26 septembre dernier et qui a porté sur les modifications et les amendements à apporter à la Constitution de la République du Tadjikistan.

Les élections présidentielles ont montré de manière éclatante que les principales forces politiques de notre pays aspirent réellement à trouver une solution constructive aux divergences qui les opposent, dans le but de faire progresser le processus de paix sur la base de l'Accord général. L'importance exceptionnelle de ces élections tient particulièrement au fait qu'il s'agit des premières élections tenues au Tadjikistan dans les nouvelles conditions de pluralisme politique. Le Parti du renouveau islamique, un parti d'opposition politique et religieux, a notamment participé à la campagne électorale après avoir repris ses activités légales.

Comme le Conseil le sait, une majorité absolue d'électeurs dans tout le pays ont voté pour le Président en exercice de la République du Tadjikistan. Ainsi, malgré les divergences politiques, philosophiques et religieuses existantes, la société tadjike dans son ensemble a exprimé son ferme appui à Emomali Rakhmonov et à la politique qu'il a choisi de suivre en faveur du progrès et du renforcement du processus de paix et de réconciliation nationale. Les élections présidentielles se sont donc avérées être un jalon important sur la voie de du rétablissement au Tadjikistan d'une paix et d'une stabilité durables et de conditions propices à la poursuite du processus démocratique dans le pays.

L'application réussie de ces mesures politiques et les nouveaux progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord général doivent beaucoup à l'appui désintéressé que nous continuons de recevoir des États garants ainsi que de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales participant directement à la tâche de renforcement de la paix au Tadjikistan.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général au Tadjikistan, M. Ivo Petrov, et à tout le personnel de la

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) qui, en étroite collaboration avec les membres du Groupe de contact, continuent activement de contribuer à la mise en oeuvre effective de l'Accord général. Nous considérons l'intention du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MONUT de six mois supplémentaires comme une illustration du vif intérêt du Conseil à renforcer et consolider les résultats si importants déjà obtenus, avec l'aide de l'ONU, dans le processus de paix au Tadjikistan.

L'appui actif et sans réserve des Nations Unies sera décisif à l'heure où la société tadjike a à faire face à une autre situation politique très importante : la tenue des premières élections législatives dans un nouveau contexte. La Commission de réconciliation nationale élabore déjà un projet de loi électorale pour le Majlis-i Oli, le Parlement de notre république. Le projet de loi devra être soumis au Président d'ici le 20 novembre. Ce travail important se fait avec l'aide de la mission d'évaluation conjointe OSCE/Organisation des Nations Unies, qui se rendra bientôt au Tadjikistan.

Nous sommes heureux de noter que dans ce projet de résolution, le Conseil de sécurité se félicite que le Président du Tadjikistan, M. Emomali S. Rakhmonov, et le Président de la Commission de réconciliation nationale, M. Abdullo Nuri, aient signé le 5 novembre 1999 à Douchanbé, le Protocole concernant les garanties politiques de la préparation et du déroulement des élections législatives. Nous sommes heureux que les membres du Conseil considèrent ce fait comme une base indispensable à la préparation minutieuse de ces élections, qui seront conformes aux normes internationales.

Le Gouvernement tadjik est sincèrement résolu à créer toutes les conditions permettant aux prochaines élections au Parlement bicaméral de constituer un nouveau jalon sur la voie des progrès que nous accomplissons pour renforcer la base démocratique, qui assurera la viabilité de l'ensemble de la société tadjike, ce qui nous permettra d'être au diapason du reste de la communauté internationale et d'entrer ensemble dans le XXIe siècle.

Le Tadjikistan espère ardemment que la communauté internationale déploiera davantage d'efforts pour appuyer le changement démocratique dans notre pays, notamment en répondant avec la générosité voulue à l'Appel global interinstitutions pour 2000. Nous considérons qu'un appui international concerté est un facteur important sinon décisif pour faire en sorte que le processus de paix dans notre pays devienne irréversible.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Tadjikistan est sincèrement reconnaissant à l'ONU et au Conseil de sécurité de l'attention qu'ils portent à nos problèmes et des efforts qu'ils déploient pour les résoudre. Nous sommes reconnaissants de voir que la communauté internationale consacre de plus en plus ses efforts non pas aux conséquences directes du conflit interne qui a eu lieu dans le passé dans notre pays, mais plutôt à la fourniture d'une aide globale destinée à mettre en oeuvre de manière systématique au Tadjikistan des réformes socioéconomiques et démocratiques qui jouissent du ferme appui des dirigeants de notre pays.

Le Président (*parle en anglais*): Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1158) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1274 (1999).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 25.